

N° 32 · SEPTEMBRE 2024

POINT • COMMUN

Magazine d'information de la Communauté de communes de l'Oisans

DOSSIER

APRÈS LA CATASTROPHE DU VÉNÉON : BILAN ET PERSPECTIVES p.6



SOLIDARITÉ MONTAGNARDE

Le 20 juin dernier, en pleine nuit, une partie de notre territoire a été dévastée par un phénomène climatique d'une rare violence. Avec le recul nécessaire, nous avons décidé de consacrer huit pages supplémentaires à cette catastrophe naturelle qui a ravagé la Vallée du Vénéon, touchant plus particulièrement le hameau de La Béarde. Objectif : vous proposer un état de la situation économique et sociale du secteur lourdement impacté.

Au lendemain de la tragédie, la France entière s'était émue devant l'ampleur du phénomène naturel. Les habitants de l'Oisans et le monde de l'alpinisme en général accusaient le coup, durement affectés par l'importance des dégâts tout en relativisant au regard de l'absence de victimes. Les médias nationaux et régionaux ont dépêché leurs équipes sur place pour comprendre ce qu'il s'était passé et suivre, jour après jour, la mobilisation des acteurs locaux. Cette réaction collective et structurée a vu le jour dès le 20 juin pour protéger, sécuriser et entreprendre les premiers travaux d'urgence, notamment sur la route RD 530 et les ouvrages d'art de la vallée du Vénéon. Je voudrais remercier les maires de Saint-Christophe-en-Oisans et des Deux Alpes pour leur détermination et leur engagement.

En lien avec Louis Laugier, Préfet de l'Isère, Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère, et leurs services idoines mais aussi le SDIS, le SYMBHI, le SACO, les communes de Saint-Christophe et les Deux Alpes et enfin les agents de la Communauté de communes de l'Oisans, nous avons travaillé main dans la main pour répondre au besoin impérieux d'agir efficacement dans une situation qui était, jusqu'alors, hors de contrôle. Je les félicite toutes et tous au regard des nombreuses actions de solidarité et de soutien mises en place en faveur des habitants et des professionnels durement touchés. Un Fonds d'aides d'urgence de 5 millions d'euros a été créé par le Département auquel la CCO a abondé à hauteur de 2 millions d'euros pour les travaux structurants (hors routes et ouvrages). La CCO a, quant à elle, créé un fonds de 500 000 € à destination des professionnels de la Vallée du Vénéon.

Les pages intérieures de POINT COMMUN consacrées à notre vallée meurtrie relatent, dans le détail, cette gestion de crise exemplaire. Aussi, je ne reviendrais pas sur l'articulation et le rôle de chaque institution au sein du Centre opérationnel départemental (COD). En revanche, permettez-moi de rendre hommage à tous les acteurs opérationnels de cette mobilisation qui ont montré une grande capacité de réaction et d'intervention.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes dédiées à la Vallée du Vénéon et à ses habitants, nous travaillons avec la même détermination pour accompagner et aider les usagers et les acteurs du tourisme.

J'adresse mes chaleureuses pensées à celles et ceux qui ont perdu tout ou partie de leurs biens dans cette regrettable catastrophe.

Guy Verney,
Président de la Communauté
de communes de l'Oisans

SOMMAIRE

ÉDITO	p2
ACTUALITÉS	p3
HISTOIRE D'UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES	p4
LA VOIE VERTE ET SES NOUVELLES PASSERELLES À ALLEMOND	p5
DOSSIER : APRÈS LA CATASTROPHE DU VÉNÉON : BILAN ET PERSPECTIVES	p6-13
PLAN CLIMAT ET ACTIONS DE SENSIBILISATION	p14-15
ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)	p16
ATHANOR : UN NOUVEAU CENTRE DE TRI ET UNE FUTURE UNITÉ D'INCINÉRATION	p17
SCoT : DE RÉUNIONS PUBLIQUES EN ANIMATIONS ESTIVALES : ET SI ON REDISCoTAIT ?	p18
COMMUNE À L'HONNEUR : ALLEMOND	p19
SALON DE L'EMPLOI À GRENOBLE ...	p20



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OISANS

1 bis, rue Humbert BP 50
38520 Bourg d'Oisans
Tel : 04 76 11 01 09

www.ccoisans.fr

MAGAZINE TRIMESTRIEL
D'INFORMATION
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE L'OISANS | **SEPTEMBRE 2024**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guy VERNEY
RESPONSABLE DE LA RÉDACTION : Florent MALTERRE
RÉDACTION / COORDINATION : Stéphane POIROT
MISE EN PAGE : Polart Graphic
PHOTOS ET ILLUSTRATIONS : Stéphane POIROT –
Service communication CCO, AdobeStock, DR
IMPRESSION : Imprimerie ICA
DISTRIBUTION : La Poste
NOMBRE D'EXEMPLAIRES : 6 500
N°ISSN : 2271-0965

Retrouvez toute l'actualité
de la CCO sur :





LE CHANTIER BAT SON PLEIN !

Le chantier de la Maison de l'Oisans et du Parc national des Écrins (MOPNE) se poursuit sur l'emplacement parking de Sarenne. Implanté sur un lieu stratégique, au cœur de l'Oisans, la MOPNE proposera :

La nouvelle exposition permanente du Parc national des Écrins (95m²)

Les bureaux de Oisans Tourisme (service de la CCO)

Une salle multi-usages (126 m²)

Un espace d'exposition mettant en valeur le territoire de l'Oisans et ses produits locaux

Chiffres clés

Coût total : 4,5 M€ TTC, Surface parcelle : 1 350 m² Ouverture au public : été 2025

Plus d'info sur ccoisans.fr

FONDS D'AIDES TRANSITION ÉCOLOGIQUE ENCORE DISPONIBLES

Prime Air Bois :

33 000 €

Prime chauffage et
chauffe-eau solaire :

9 000 €

Aide à la rénovation
des copropriétés :

50 000 €

INVENTEZ VOS VIES BAS CARBONE !

La CCO vous invite à participer à un atelier « Inventons nos vies bas carbone », le 28/09/2024 de 14h à 17h30 en présence d'experts du climat. Un autre atelier destiné aux habitants « Ateliers 2 Tonnes » est programmé le 12/10/2024 de 14h à 17h30 et le 29/10/2024 de 18h à 21h30.

Plus d'infos sur ccoisans.fr

ANIMATIONS AGEDEN

25/09 : Chauffage et eau-chaude sanitaire pour les copropriétés

16/09 : Comprendre l'impact de nos déplacements

11/09 : Bonnes pratiques sur le chauffage au bois

09/10 : Rénover en sobriété, c'est pas sorcier !

Plus d'infos sur ccoisans.fr

CADASTRE SOLAIRE

La CCO vous propose un outil en ligne, simple et gratuit, pour calculer le potentiel solaire et la surface exploitable de votre toiture. Calculez en un instant :

Votre production solaire attendue (photovoltaïque ou thermique)

Votre investissement

Vos gains

La durée d'amortissement

Plus d'info sur ccoisans.cadastre-solaire.fr/

NOUVELLES NAVETTES EN OISANS

Cet été, vous avez été très nombreux à profiter du dispositif de navettes gratuites mis en place par la CCO :

Navette Oisans, Navette Ornon, Navette Ferrand, Navette Vénéon

Retrouvez les vidéos des navettes et les témoignages sur ccoisans.fr



ÉCONOMIE TERRITORIALE

Le service économie de la CCO organise les 4^e Rencontres de l'économie territoriale, mardi 8 octobre, de 9h à 14h, au Palais des Sports de l'Alpe-d'Huez. Une demi-journée d'échanges et de débats sur les enjeux économiques du territoire, avec deux tables rondes sur « Le déploiement de l'Intelligence artificielle dans les territoires de montagne » et « L'événementiel sportif face aux enjeux du développement durable ».

Accès gratuit sur inscription.

Inscription souhaitée sur ccoisans.fr



SALON DE L'EMPLOI GRENOBLE

La CCO organise le salon de l'emploi, mercredi 2 octobre 2024, au WTC à Grenoble, de 13h à 17h, en partenariat avec le Grésivaudan et Grenoble Alpes Métropole.

Sur inscription auprès de France Travail pour les employeurs :

Pour avoir un stand sur le salon, votre inscription est gratuite mais obligatoire.

Accès libre et gratuit pour tous les candidats, prise en charge du transport possible pour les candidats de l'Oisans, s'adresser à France services Oisans 04 76 80 02 66 ou à franceservices@ccoisans.fr

PERMANENCES ENTREPRISES

Entreprises ou porteurs de projets, la CCO vous propose, en partenariat avec la CCI de Grenoble, le premier jeudi de chaque mois une permanence dédiée pour réaliser vos formalités de création, modification, radiation sur le guichet unique.

Infos : f.schmitt@ccoisans.fr

DE L'UTOPIE À LA RÉALITÉ...

HISTOIRE D'UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES

Une résidence d'artistes est, en principe accueillie sur un territoire pour permettre la création, la recherche et l'expression artistique auprès de publics variés. L'Oisans ne fait décidément pas comme toutes les intercommunalités et l'a voulue itinérante, mobile et insolite. D'une durée moyenne de trois années, le temps de découvrir un territoire, ses habitants et de mettre en place des créations et de les diffuser. La résidence s'installe sur le territoire dans une proximité avec les habitants et dans l'idée de favoriser l'accès à la culture pour tous.



« Depuis sa création en 2003, le camion théâtre a près de 2000 représentations à son actif dans le monde et plus de 60 installations rien qu'en 2023 »

Le camion théâtre et le camping-car zébré de la Fabrique des petites utopies ont marqué les esprits. Cette drôle de structure ambulante propose une salle de spectacle, là où il n'y en a pas. Il explore l'Oisans et organise un méticuleux brassage des populations. L'an dernier, plus de 2 500 spectateurs ont assisté à ses spectacles. Créateur de lien social, sa forme comme sa parure offrent une présence visuelle originale.

Le camion théâtre transporte une salle mobile de 100 places et s'installe dans des villages ciblés. Bruno Thircuir, metteur en scène, a pour principe de travailler avec tous les acteurs locaux. Il tisse des liens avec les associations locales, les troupes de théâtre, l'école de musique... Avec sa troupe, il co-construit des spectacles, participe à leur mise en scène, mène des ateliers dans les écoles sur la thématique de l'eau à Livet-et-Gavet / Rioupéroux, Auis-en-Oisans et Mizoën. Il accompagne des compagnies artistiques locales

(La Parlotte, la Palessou...) et les aide parfois à déposer des dossiers de création, à chercher des subventions. Le fameux camion théâtre sert même de salle de réunion d'information. Bruno prône l'éducation aux arts du théâtre. Il s'inspire du territoire pour inventer des histoires et encourage les jeunes à jouer dans des conditions les plus professionnelles possibles.

CULTURE EN ITINÉRANCE

Depuis l'installation de la résidence, cet artiste « touche à tout » n'a cessé de nous surprendre. Il entend effleurer la corde sensible et culturelle des habitants des villages de montagne. Il se déplace avec son camion théâtre, pour inciter les enseignants et les élèves à présenter un travail collectif.

L'arrivée d'une chargée de mission culture et patrimoine, souhaitée par les élus de la CCO, à l'issue du diagnostic culture réalisé en 2022, permettra de développer les projets dans le cadre de la Convention ter-

ritoriale d'éducation aux arts et à la culture et de mettre en œuvre la stratégie culturelle souhaitée pour l'Oisans.

La Fabrique des petites Utopies, compte sur ce poste pour consolider les bases d'un projet culturel en formation : « *Il faut arrêter d'opposer sport et culture, souligne Bruno Thircuir. Dans une terre de rando et de vélo, il nous faut explorer de nouvelles pistes et relier le haut et le bas du territoire autour un projet culturel commun* ».

L'AIR DE RIEN...

Après la montagne, puis l'eau, ce sera au tour de la thématique de l'air. Pour la 3^e saison en 2025, le thème sera « Tous enfants d'Icare ». Bruno promet du spectacle (show de musiciens en parapentes et musique live en partenariat avec l'école intercommunale de musique) pour ce thème qui célébrera le 43^e anniversaire du camion théâtre. On a hâte... ●

DEUX NOUVELLES PASSERELLES CYCLABLES

FUSION DU BÉTON ET DE L'ACIER

La commande de la CCO portait sur la sécurisation des cyclistes au niveau du Pont Rouge à Allemond (26 947 piétons et 162 098 cyclistes en 2023 !). Son contournement, grâce aux deux nouvelles passerelles, a permis d'améliorer la desserte et de protéger les pratiquants réguliers ou occasionnels de la petite reine (habitants et visiteurs), notamment ceux circulant en famille.

Piloté par la chargée de mission tourisme de la CCO, ce travail en concertation avec les services de l'Etat, les communes concernées et une maîtrise d'œuvre constituée en groupement (Alpes Ingé et Cabinet Eric) a débouché sur la réalisation d'un doublé de franchissement de rivière, très réussi. Le choix d'une double passerelle pérenne en acier galvanisé, dont une suspendue, s'est imposé de fait comme un petit clin d'œil aux passerelles himalayennes assez répandues en Oisans. L'économie de charges d'entretien n'est pas non plus négligeable.

« La CCO a tout fait dans les règles de l'art » rappelle Cédric Verney, du cabinet ERIC installé à Seyssinet-Pariset, spécialisé dans le domaine du transport par câble et les passerelles métalliques. Ce bureau d'études a travaillé de concert avec Lucas Bollig, d'Alpes Ingé, bureau d'ingénierie civile et géotechnique spécialisé dans les travaux en montagne. Ces deux structures n'en sont pas à leur première réalisation en Oisans (passerelle himalayenne de l'Eau d'Olle notamment). Leur sensibilité architecturale est perceptible dans le moindre détail. Du choix de la couleur gris clair de la structure, au grillage « transparent » des garde-corps qui passeraient presque inaperçus s'ils n'avaient pas pour mission d'assurer la sécurité des usagers. Deux passerelles rigides distinctes (50 et 12 mètres de long) « imaginées comme un seul massif » précise Lucas Bollig.

Leur accès se fait par un virage à 90° qui casse sensiblement la vitesse avant de monter sur la passerelle. Sur le papier comme sur le terrain, une passerelle suspendue ressemble à une autre. Or, leur gabarit (hauteur, largeur et longueur) joue sur leur design, leur

COÛTS DES DEUX PASSERELLES

Montant des travaux (TTC) :
1 million d'euros financés à hauteur de 80 % HT par l'Etat, la Région AURA et le Département de l'Isère.

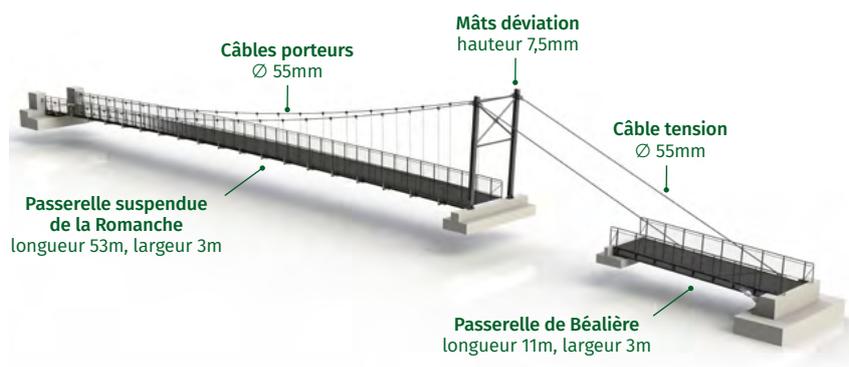
Montant de la maîtrise d'œuvre : 70 000 euros.

architecture, la hauteur du mât donc leur perception pour l'utilisateur. Leur spécificité c'est le rapport largeur / longueur. Leur largeur, 3 mètres, mise en perspective avec la longueur de la « Romanche », rattachée par le haut (câbles clos de 55 mm) à celle de la « Béalière ». Autre spécificité des passerelles, c'est le câble clos d'une tension

de 160 tonnes/câble et son aspect lisse qui ajoute une touche graphique à une esthétique épurée. Une magnifique combinaison entre élégance, discrétion et intégration dans l'environnement... La fusion du béton et de l'acier a fait son œuvre... ●

« Il fallait aussi répondre à toutes les normes environnementales en vigueur. »

Charline Marché,
Chargée de mission tourisme



CATASTROPHE DU VÉNÉON

LA MOBILISATION DES POUVOIRS PUBLICS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SE POURSUIT

Dans la nuit du 20 au 21 juin dernier, plusieurs hameaux situés sur les communes de Saint-Christophe-en-Oisans et des Deux Alpes ont subi d'énormes dégâts en raison des crues torrentielles du Vénéon et de ses affluents, en particulier celles du torrent des Étançons à la Bérarde. Les services de secours ont été d'une incroyable efficacité. Dans un temps record, ils ont procédé à l'évacuation de près de 110 personnes notamment sur les hameaux de la Bérarde.



Dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, le Préfet a activé le centre opérationnel départemental, rassemblant l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'État concernés et les représentants des collectivités, pour organiser les secours et venir en aide aux sinistrés de la vallée du Vénéon.

Dès le 21 juin tous les médias se sont emparés du sujet. La « Mecque de l'alpinisme » venait de subir une attaque d'une rare violence, balayée par des torrents de pierres. Comme rayée de la carte. La Préfecture, le Département de l'Isère, le SYMBHI, le SACO, Saint-Christophe, Les Deux Alpes et la CCO étaient sur le pont pour conduire, selon leur prérogatives : les travaux d'urgence, sécuriser les lieux, rétablir les accès, reloger les sinistrés et commencer à estimer les dégâts sur les réseaux et infrastructures (routes, ponts...).

Dans la foulée, les communes de

Saint-Christophe, Les Deux Alpes (Venosc) et Le Bourg-d'Oisans ont été reconnues en « état de catastrophe naturelle » par arrêté ministériel (4/07/2024).

Les élus de la CCO ont mobilisé les services communautaires pour venir en aide aux particuliers et aux professionnels et assurer la continuité des services publics. Le Département de l'Isère a créé un fonds d'aides d'urgence de 5 M€ auquel a abondé la CCO à hauteur de 2 M€. De plus, le 13 août, le président de la Communauté de communes et les membres de son conseil ont décidé d'instaurer un fonds de soutien de 500 000 € aux professionnels, impactés par cet événement climatique inédit et la fermeture de la route RD 530. Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) a, pour sa part, proposé une première enveloppe de 10 000 € pour des prestations d'aides psychologiques et de relogement. Des permanences (lire nos articles par ail-

leurs) ont été organisées avec la DDETS, la DGFI, la Préfecture de l'Isère, France Assureurs, les Chambres consulaires... en soutien à l'économie locale et aux entrepreneurs touchés par la terrible catastrophe. En partenariat avec le Parc national des Écrins, les offices de tourisme et les communes de la vallée du Vénéon, des mesures concrètes ont été réalisées comme la réhabilitation en urgence des sentiers de randonnée et offrir un accès piétons aux différents hameaux et refuges situés à proximité. Les acteurs institutionnels ont répondu de concert à l'urgence de cette situation inédite. La solidarité a été exemplaire entre les communes et les autres acteurs du territoire (les employeurs notamment). Guy Verney, président de la CCO, s'est empressé de remercier et de féliciter les maires des Deux Alpes et de Saint-Christophe pour leur travail acharné sur le terrain en concertation avec tous les acteurs mobilisés. Une solidarité citoyenne s'est aussi instau-



rée. De partout les dons et les initiatives solidaires ont afflué. Les cagnottes en ligne en faveur des sinistrés ont atteint des sommes impressionnantes. Dans un état de sidération, la population locale, le tissu associatif, les amoureux de montagne, de la mythique Bérarde

et des Écrins en général ont fait part de leur tristesse et d'un extraordinaire élan de générosité.

Les élus communautaires et tous les agents de la CCO vous remercient pour ces preuves de soutien adressées aux sinistrés. Cet élan de générosité a

dépassé les frontières de l'Oisans et se poursuit aujourd'hui encore. Désormais, l'heure est au bilan. Avant celle des perspectives...

LES CAUSES DE L'ÉPISODE TORRENTIEL

Le rapport du service départemental RTM de l'Isère diffusé dès le 27/06 et actualisé le 17/07 précise que des analyses « plus approfondies » seront nécessaires pour mieux comprendre ce phénomène au caractère exceptionnel. En revanche, nous disposons d'un certain nombre d'éléments de compréhension.

La crue liquide semble proche d'une crue centennale de référence au droit de la Bérarde. Les apports solides, qua-

lifiés d'exceptionnels, ont généré des dépôts de 15 mètres à l'apex du cône de déjection du torrent des Étançons et dépassant les 4 mètres plus en aval.

Le cumul de pluie (de 100 à 150 mm en 48h), avec plusieurs salves de précipitations entre les 19 et 21 juin, notamment des précipitations soutenues sur une période relativement longue jeudi 20/06, suivies par des précipitations intenses le vendredi 21/06 entre 4h et 7h du matin.

L'apport en eau par la fonte nivale très important (130/140 mm potentiels vers 3000 m).

La vidange probable d'un lac au niveau du glacier de Bonne Pierre, ayant mobilisé un stock de matériaux exceptionnel, explique l'ampleur du phénomène observé à la Bérarde.

PREMIÈRES CONSTATATIONS AU LENDEMAIN DE LA CATASTROPHE

- Aucune victime à déplorer
- Plus de 110 personnes évacuées
- De nombreuses habitations entièrement ou partiellement détruites
- De nombreuses maisons engravées et inondées
- La route RD 530 emportée ou coupée en plusieurs points du Pont de la Danchère à la Bérarde
- Le gîte de Plan du Lac inondé en partie suite à une brèche dans la digue
- Trois campings inondés avec une importante érosion des berges
- Plusieurs passerelles emportées le long du Vénéon
- Coupure des communications à partir de Venosc jusqu'à la Bérarde

LA BÉRARDE, UN HAMEAU DÉVASTÉ

Plusieurs habitations sont ensevelies sous les matériaux, d'autres sont emportées ou détruites par érosion. La chapelle est détruite par érosion. Le parking qui se trouvait au bord du

Vénéon a été engravé en partie. Plus en aval, une partie du camping a également été inondée.

PLUS LARGEMENT DANS LA VALLÉE

La **route RD530**, unique accès aux communes de Venosc (Les Deux Alpes) et Saint-Christophe-en-Oisans, a été fortement touchée. D'importantes sections de chaussée ont été emportées, sur plusieurs dizaines voire centaines de mètres. Les services du Département ont consolidé une piste provisoire avec un balisage de sécurité afin de désenclaver les villages de Venosc et Saint-Christophe-en-Oisans et leurs hameaux.

Aux Étages : les habitations basses du hameau en rive droite ont été inondées sous plus d'un mètre d'eau et de sédiments, la route d'accès au hameau a été érodée et a fini par céder. Les réseaux ont été déterrés.

Secteur Plan du Lac

La quasi-totalité du lit majeur du Vénéon a été inondée, tout comme la RD 530 et l'aire de mise à l'eau des canoës. En amont du gîte, la digue a été emportée et le flot du Vénéon a engravé et inondé tous les enjeux en aval (gîte, parkings, RD 530). La passerelle rive droite de Lanchatra a été détruite.

À Bourg d'Arud et l'Alleau : les constats sont équivalents à ceux de la crue d'octobre 2023, à savoir des érosions de berge en rive gauche, un débordement en rive droite, qui a entraîné une inondation des terrains en aval du camping, notamment de la piscine et des terrains de tennis, un engravement et une modification du lit du Vénéon...

L'accès routier à la Danchère, les Escalons, les Gauchoirs est coupé jusqu'à nouvel ordre, du fait d'une interdiction de circulation des véhicules sur le pont de la Danchère.

LE PRÉFET DE L'ISÈRE PREND PLUSIEURS ARRÊTÉS

Les 23/06, 26/06, 1er/07 et 2/07, le Préfet de l'Isère a interdit toute circulation, stationnement de véhicules et séjour de personnes entre la sortie du hameau des Étages jusqu'au hameau de la Bérarde inclus. En accord avec ces décisions préfectorales, le Département a indiqué dans un communiqué du 5 juillet que la RD 530 sera interdite aux personnes extérieures à la vallée du Vénéon. Seules pourront circuler les secours, les riverains et les entreprises (qui travaillent sur le chantier ou qui alimentent les villages en amont).

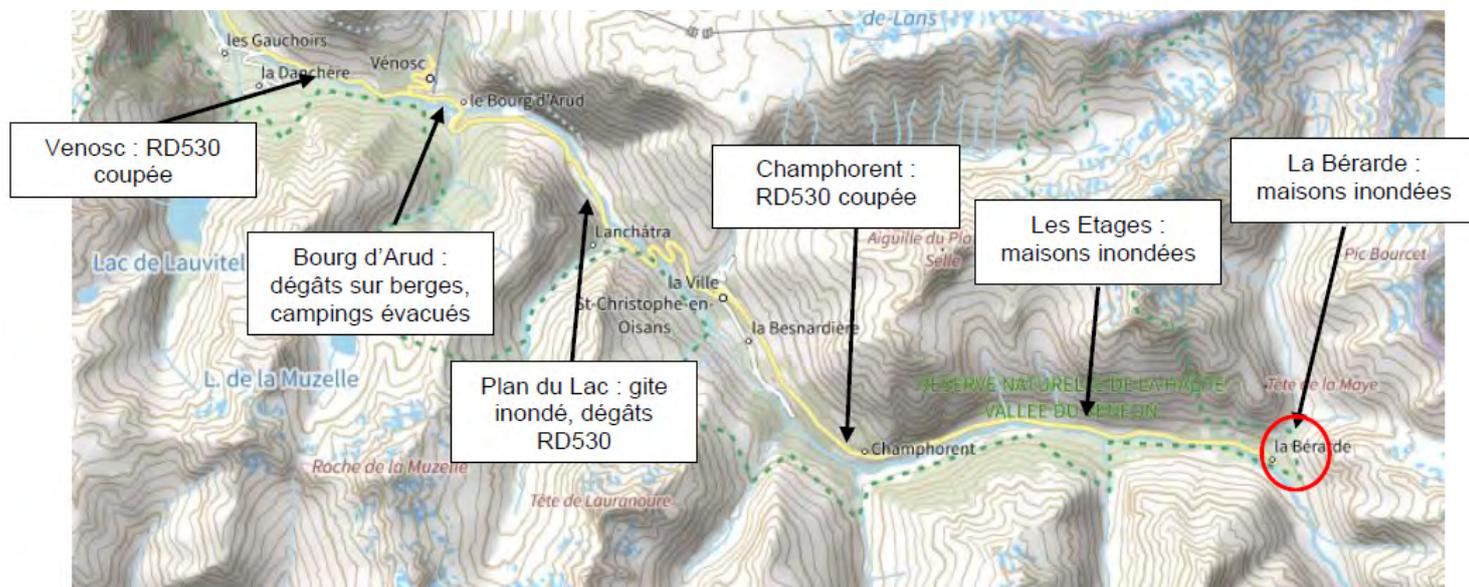


Figure 1. Localisations des principaux enjeux impactés par les événements du 21 juin 2024 dans la vallée du Vénéon

IMPACTS SUR LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Voie verte : 2 km de voie verte détruite sur la section du Bourg-d'Oisans aux Gauchoirs (570 m détruits) et la section du pont des Ougiers à Venosc (1460 m détruits)

Sentiers : les sentiers de randonnée et passerelles associées ont également été impactés sur environ 2 km entre les Gauchoirs et Venosc, et 5 km sur la commune de Saint-Christophe-en-Oisans. Ce diagnostic concerne uniquement le réseau PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) géré par la Communauté de communes de l'Oisans et sera complété par le Parc national des Écrins (sentiers et passerelles au cœur du parc) et la commune de Saint-Christophe (sentiers communaux). Les équipes de la CCO ont été mobilisées pour mettre en sécurité les aménagements touristiques et remettre en état les sentiers et maintenir les sentiers d'itinérance type GR (grande randonnée).

Consultez la carte d'accès du Vénéon : www.oisans.com/catastrophe-naturelle-berarde-saint-christophe-en-oisans-venosc/

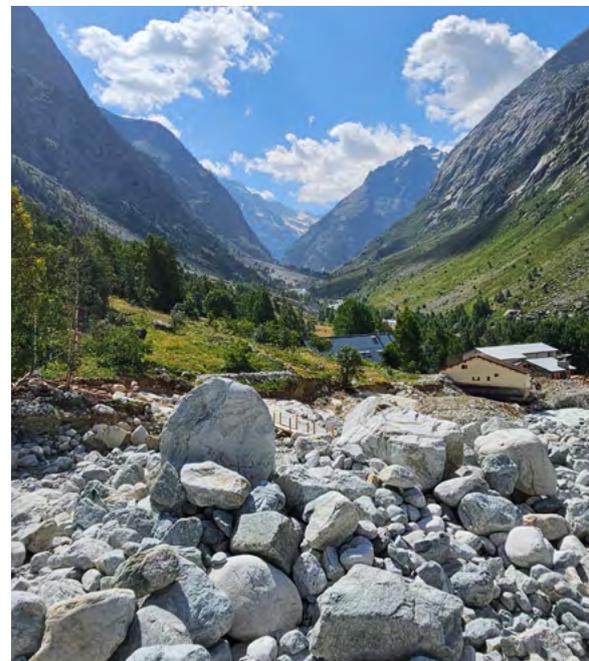


Collecte des déchets : plusieurs dispositifs de collecte des déchets ont été endommagés. Les conteneurs semis enterrés (CSE) présents à la Danchère, aux Escalons et aux Gauchoirs ont été condamnés dès le 28 juin 2024 suite à l'interdiction de circulation sur le pont de la Danchère. Des collecteurs provisoires ont été installés en surface de l'autre côté du pont (ordures ménagères et verre).

L'économie locale atteinte de plein fouet

Au-delà du traumatisme psychologique vécu par les habitants des hameaux particulièrement frappés, c'est toute la vallée du Vénéon qui est impactée économiquement, avec la fermeture de la RD530, dont toute la saison estivale. Si certaines entreprises de la vallée ont subi des pertes matérielles, l'ensemble des structures sont touchées par des pertes économiques importantes. Au total, 180 entreprises recensées par la CCO sont impactées financièrement, dont 90 entreprises hors location de meublés non professionnels (plus de 200 emplois).

Le service développement économique de la CCO a aussitôt diligenté une enquête pour estimer la perte de chiffre d'affaires sur l'été 2024. Les premières analyses permettent de calculer une perte économique sur la saison estivale entre 4,5 et 6 M€. Les typologies des entreprises sont variées (restaurateurs, hôtels, campings, structures d'altitude, hébergements collectifs, commerces et services, loueurs en meublés) et les situations différentes. Liée à leur activité saisonnière et à leurs statuts : travailleur indépendant, gérant, salarié, chef d'entreprises...



La Bérarde, un hameau dévasté.

UN SOUTIEN COLLECTIF AUX SINISTRÉS

Le service économie de la CCO s'est immédiatement mobilisé et a renseigné près de 70 socio-professionnels et propriétaires les premiers jours qui ont suivi la catastrophe (par téléphone essentiellement). Au total, 95 socio-professionnels et propriétaires sinistrés ont été reçus ou ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé en présentiel ou à distance.

Le service économie de la CCO a organisé, en juillet, 8 permanences, en partenariat avec la DDFIP et la DDETS, pour accompagner au mieux les professionnels sur les sujets d'assurances (rendez-vous avec des avocats et juristes spécialisés en clauses d'assurances et en gestion des difficultés des

entreprises). Les professionnels qui ont participé à ces rendez-vous ont apprécié l'écoute et l'implication de la CCO dans cette douloureuse épreuve.

La cellule de soutien aux professionnels de l'Oisans a joué un rôle majeur dans l'information et la mise en relation des sinistrés avec des experts. Les services communautaires (collecte déchets, économie, services à la population, Oisans Tourisme...) se sont adaptés au contexte des demandes et à la situation critique du moment.

En lien avec les services de l'État, les communes concernées, le Département et tous les acteurs engagés pour venir en aide aux habitants et acteurs économiques de la vallée du Vénéon,

la Communauté de communes reste mobilisée et poursuit son travail d'accompagnement sur les problématiques sociales, économiques, touristiques et d'aménagement du territoire. En première ligne depuis le début des événements dramatiques, les maires de Saint-Christophe et des Deux Alpes sont restés à l'écoute des besoins et des attentes des professionnels, touchés moralement et financièrement suite à la catastrophe. Leur soutien, associé à celui de la CCO, a permis de mettre en place des actions spécifiques et de structurer les bases d'un plan d'aides économiques. ●

RÉACTIONS EN CHAÎNE : LA PAROLE EST AUX POUVOIRS PUBLICS MOBILISÉS



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

« La crue torrentielle du Vénéon et des Étançons a été caractérisée par le charriage de 250 000 m³ de matériaux résultant d'une combinaison de facteurs aggravants, notamment la vidange d'un lac périglaciaire, des précipitations importantes (phénomène météo remarquable) et de la fonte des neiges.

Dès les premiers instants les services de l'État ont été impliqués et fortement mobilisés pour prendre des décisions permettant la mise en sécurité immédiate des personnes se trouvant sur la zone.

Il est primordial de rappeler que cet événement de nature exceptionnelle n'a fait aucune victime.

Pour sécuriser la zone et permettre le travail du Département, un arrêté préfectoral a été pris pour interdire la circulation et le stationnement des véhicules entre le lieu-dit "Le Clapier" et La Bérarde.

Les limitations d'accès aux routes sont des mesures incontournables liées non seulement à l'impraticabilité des axes, mais à l'absence de conditions de sécurité satisfaisantes.

Cet arrêté préfectoral autorise et régleme le passage des riverains afin de concentrer les flux de véhicules pour permettre la réfection des routes par les équipes du Département, dont les délais de travaux nécessitent au minimum 4 mois. Il n'interdit pas l'accès aux piétons et des randonneurs qui pourraient se rendre sur la zone par l'intermédiaire des sentiers balisés mis en place.

C'est là notre première préoccupation : la sécurité des usagers. Des travaux d'urgence ont pu être menés à bien sur les routes grâce à la réactivité des services du Département.

Par ailleurs, un travail important a été réalisé afin, d'une part de faciliter l'accès gratuit à Venosc par le téléporté des Deux Alpes, au moins jusqu'à la fin de la période estivale, mais également d'accompagner l'intercommunalité et le Parc National des Écrins dans leur réflexion sur la réouverture des sentiers pédestres.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS, ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

L'État a agi dès les premiers instants des événements en proposant des dispositifs d'accompagnement spécifiques.

Une commission interministérielle exceptionnelle « catastrophe naturelles » s'est tenue le 3 juillet afin d'étudier les dossiers déposés par les collectivités et faciliter l'indemnisation rapide des sinistrés.

Une cellule de suivi psychologique a été installée dans la mairie de Bourg-d'Oisans avec le SDIS et l'association judiciaire France Victimes dès les premiers instants.

Le Conseil départemental a également voté des aides exceptionnelles destinées aux sinistrés, qui seront versées aux CCAS des communes de Saint-Christophe-en-Oisans et déléguée de Venosc.

Le 28 juin, le préfet de l'Isère et le président du Département, ont réuni les représentants professionnels du tourisme et des sports de montagne.

Conscient des difficultés économiques auxquelles font face les acteurs socio-professionnels de la Vallée du Vénéon, le préfet met tout en œuvre pour répondre aux difficultés présentées par chaque cas individuel qui se présente.

Quatre permanences de la DDFIP et de la DDETS se sont tenues à la Communauté de communes afin de recueillir les questionnements des socioprofessionnels impactés

15 entreprises ont bénéficié de l'activité partielle pour un total de 29 salariés concernés.

L'État travaille en étroite collaboration avec la Communauté de communes de l'Oisans, les chambres consulaires et les fédérations professionnelles.

Des réunions hebdomadaires ont été tenues avec les collectivités et les partenaires afin d'étudier l'ensemble des problématiques posées (réseaux routiers, accueil des habitants sur site...).

Pour répondre à cette situation exceptionnelle l'État versera une dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par des événements climatiques.

Au-delà de cette dotation spécifique l'État mobilisera d'autres subventions de droit commun comme le Fonds Vert.

Le Département vient de créer un fonds de soutien et d'aide d'urgence destiné aux collectivités de la vallée du Vénéon, auquel il a d'ores et déjà abondé de 5 millions d'euros. La Communauté de communes de l'Oisans a contribué avec 2 millions d'euros supplémentaires.

LES PERSPECTIVES

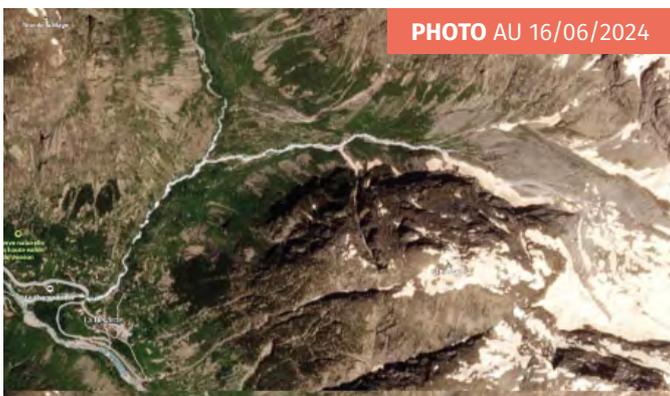
Après la phase d'urgence s'amorce maintenant une phase de sécurisation. Il s'agit de penser le réaménagement du territoire touché et de poursuivre l'accompagnement de l'ensemble des acteurs locaux.

Les services de l'État (DDT et RTM) analysent les causes de l'évènement, les risques.

Vu le caractère exceptionnel et historique de l'évènement : un groupe de travail piloté par le RTM, réunira les acteurs scientifiques et techniques afin de consolider la connaissance.

Les services du Département ont établi à l'occasion de cette réunion, un état des lieux des travaux routiers pour relier les villages enclavés par une piste avec un balisage de sécurité sur les sections de chaussées emportées sur la route départementale 530.

Le diagnostic des ouvrages d'art dans la vallée a été réalisé et les études sont d'ores et déjà engagées pour reconstruire la plateforme sur les différentes zones qui seront en chantier pour une durée de plusieurs mois. Au niveau du Plan du Lac, partie la plus sensible aux crues du Vénéon, les services du Département restent mobilisés pour permettre le maintien de la piste pour le désenclavement de Saint-Christophe-en-Oisans et du hameau des Étages. » ●



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

LE SYMBHI GESTION DES RIVIÈRES ET RISQUES D'INONDATION

FABIEN MULYK, PRÉSIDENT



«À la suite de la crue du 21 juin 2024, la vallée du Vénéon, notamment les sites de Bourg d'Arud, du Plan du Lac et des Étages, a subi d'importants dégâts. Les travaux de réparation et de prévention sont désormais en cours pour limiter les risques futurs. Face aux dégâts causés par la crue, nous redoublons d'efforts pour renforcer les protections et stabiliser les sites affectés. Notre objectif est dans un premier temps de sécuriser les sites affectés, puis nous étudierons dans un deuxième temps des solutions durables pour la vallée du Vénéon. Bourg d'Arud a été particulièrement touché. Les protections temporaires réalisées pour protéger le bâti ont tenu, mais 15 000 m³ de matériaux se sont déposés dans le lit qui a érodé la rive gauche. Actuellement, les travaux se concentrent sur la réouverture du chenal et l'évacuation des matériaux. En parallèle, environ 9 000 m³ de matériaux déposés seront utilisés pour conforter la rive gauche qui sera ensuite enrochée et réduire les risques d'érosion.

Plan du Lac a vu le torrent déposer 125 000 m³ de matériaux et réhausser son lit sur les deux crues 2023-2024 de 2 m. Les travaux de curage réalisés en juin sont à reprendre et la crue a créé des brèches dans la digue et endommagé la route départementale. Depuis début juillet, des efforts sont déployés pour combler les brèches et évacuer les matériaux afin de rétablir le chenal et stabiliser la digue. Les Étages ont été gravement endommagés, avec des habitations et routes submergées. Les travaux incluent la stabilisation des berges, le comblement des érosions et le curage du bras secondaire du torrent. Ces mesures visent à rétablir la situation antérieure. Un plan de gestion à moyen terme du Vénéon sera élaboré par le SYMBHI pour optimiser la gestion des sédiments et des crues pour réduire les risques pour les populations locales tout en préservant les enjeux environnementaux.» ●



LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

INTERVIEW DE JEAN-PIERRE BARBIER, PRÉSIDENT



Point Commun : Les travaux sur des portions de chaussées endommagées ont commencé au lendemain de la catastrophe. Qu'en est-il actuellement de l'état de l'axe routier RD 530 ?

Le Département s'est en effet mobilisé dès le lendemain de cette crue historique pour consolider les pans de route gravement endommagés entre Les Ougiers et Les Étages et sur la RD 214c, route d'accès au Lauvitel. Aujourd'hui, ces pans de route restent des pistes extrêmement sensibles aux aléas climatiques. Afin de les reconstruire définitivement et rétablir une circulation normale, les travaux préparatoires ont déjà démarré et les chantiers dureront encore 4 mois*. Ces chantiers impliquent le passage d'engins de chantier lourds, incompatible avec une fréquentation importante de la route. C'est pourquoi, à partir du Clapier, la RD 530 est ouverte uniquement aux personnes pour lesquelles l'accès à la vallée est une nécessité, à savoir les secours, les riverains et les entreprises (qui travaillent sur le chantier ou qui alimentent les villages en amont). Elle reste interdite d'accès aux personnes extérieures à la vallée du Vénéon.

**Sous réserve des aléas climatiques*



SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

JEAN-LOUIS ARTHAUD, MAIRE



« Dès jeudi 20 juin au matin, j'ai alerté le camping municipal de La Bérarde afin d'évacuer les résidents. Quarante sur soixante-trois personnes ont quitté les lieux sur le champ. J'ai voulu anticiper pour faire partir un maximum de personnes. Certains ont été mis en sécurité à l'auberge de la Meije et au club alpin Français. Le matin même ils étaient partis. J'ai demandé également l'évacuation d'un groupe de personnes handicapées logées à l'auberge de La Meije. Dans la nuit, le Vénéon était en crue, pas les Etançons... et puis peu de temps après les éléments se sont déchaînés. Plus aucun moyen de communication, les personnes étaient rassemblées sur 2 points de ralliements et moi coincé sur Venosc. Le lendemain matin, j'ai pris la mesure du désastre en survolant la Bérarde avec le Préfet de l'Isère. C'était dantesque. Les secours ont fait un travail extraordinaire, je souhaite leur rendre hommage. Après l'effet de sidération nuancé par l'absence de victimes... Nous avons pris les choses en main avec les services de l'État, le Département, la CCO et les Deux Alpes

PP : A ce jour, tous les diagnostics (routiers et ouvrages d'art) ont-ils été réalisés ?

Tous les diagnostics concernant les travaux en cours ont été réalisés.

PP : Le 28 juin, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité la création d'un Fonds d'aides d'urgence Vénéon d'un montant de 5 M€. Suite à cela, une invitation aux dons a été lancée auprès des collectivités. L'appel à la solidarité a-t-il été entendu ?

Nous pouvons dire que oui, puisqu'une quarantaine de collectivités, principalement iséroises, se sont déjà faits connaître pour participer à ce fonds. La solidarité n'est pas un vain mot. Rappelons aussi que ce fonds a été lancé avec l'apport important du Département de l'Isère à hauteur de 5M€ et de la Communauté de communes de l'Oisans à hauteur de 2 M€. En septembre, nous espérons que davantage de collectivités votent à leur tour une aide. ●



pour démarrer les premiers aménagements et travaux d'urgence, la sécurisation des sites... Le bilan était catastrophique. Certains habitants ont tout perdu, leur maison de famille rayée de la carte. Dès que cela a été possible, d'autres ont retrouvé leur habitation endommagée à des degrés divers. Ils étaient abasourdis, comme KO face au désastre. La Bérarde ressemblait à un champ de ruines. A l'heure où je vous parle, nous attendons la planification d'une réunion en Préfecture avec tous les intervenants (CCO, Département, Symbhi, SACO, Saint-Christophe, Les Deux Alpes, la DDT, le RTM) pour discuter autour de la table et mener une réflexion sur l'avenir de la Bérarde. Des dizaines de questions restent en suspens. Je ne peux pas me résigner à la sanctuarisation du site. L'échelle de concertation choisie est celle qui convient le mieux. D'ailleurs je souhaite remercier tous les élus communautaires et les services de la CCO pour leur contribution et pour ce qu'ils continuent d'apporter à la vallée. La solidarité a du sens qu'à l'échelle de l'Oisans. La CCO a joué son rôle dans le soutien apporté à la commune. Je commence à sortir la tête de l'eau, mais le plus dur reste à venir... ●

OISANS TOURISME

« ESPRIT DE CORDÉE »

Depuis le 1^{er} jour de la catastrophe, Oisans Tourisme, en tant qu'office de tourisme intercommunal, joue un rôle majeur dans la transmission de l'information, tant sur les accès à l'ensemble de la vallée du Vénéon que sur les possibilités d'activités et les établissements ouverts. Avec des événements évoluant au jour le jour telles que les ouvertures de refuges et les remises en état des sentiers de randonnées, l'objectif est de présenter une information vérifiée et officielle, tenant également compte des nombreux arrêtés municipaux et préfectoraux.

Cette actualisation quasi quotidienne est possible grâce aux liens permanents avec les différents intervenants, et en particulier les 4 gestionnaires de sentiers – la Communauté de communes de l'Oisans, le Parc national des Écrins, les communes de Saint-Christophe et des Deux-Alpes – qui travaillent eux-mêmes d'arrache-pied pour rendre les sentiers de nouveau accessibles.



LES DEUX ALPES

STÉPHANE SAUVEBOIS, MAIRE



La commune a, dans un premier temps, accueilli un poste de secours au Palais des Sports à destination des sinistrés de La Bérarde essentiellement. Une cellule de crise s'est rapidement mise en place, avec la présence physique de Monsieur le Préfet également, qui s'est rendu sur place dans l'urgence.

Concernant les Bialpins, et dans les jours et semaines qui ont suivi, il a fallu immédiatement faire émerger et trouver des solutions pour éviter un désastre économique. Nous avons pu compter sur la solidarité de la plupart des acteurs politiques et du territoire que nous avons mobilisés et que nous remercions : SATA Group avec la gratuité de la télécabine pour pallier la fermeture de la route d'accès à Venosc, l'Office du Tourisme pour renforcer nos moyens de communication, le Cabinet du Président de la République qui a soutenu nos demandes auprès d'autres acteurs institutionnels, la CCO et le Département de l'Isère qui ont débloqué des fonds de soutien aux socio-professionnels. Par ailleurs, je tiens à remercier, avec les membres de l'équipe municipale, les services de l'État : Préfecture, PGHM, CRS et Pompiers pour leurs interventions et bien sûr les équipes techniques municipales ainsi que les élus locaux, qui se sont énormément investis dans le but de débloquer la situation.

Désormais, nous continuons à orienter les pouvoirs publics dans le sens d'une réouverture de la RD530 qui permettrait à la fois de rétablir une activité économique ordinaire à Venosc tout en permettant la sécurisation et la reconstruction de la route et des réseaux. Les réunions se poursuivent, et toute l'équipe municipale reste pleinement mobilisée. ●

Oisans Tourisme assure également les commandes et la logistique de vente de goodies pour le compte de l'association les Amis de La Bérarde. ●

+ d'info : berarde.com et oisans.com/solidarite



VENOSC

MICHEL MARTIN, MAIRE DÉLÉGUÉ



Sur Venosc, le mot d'ordre a été la précaution. Il pleuvait depuis plusieurs jours et une dégradation était prévue. Le jeudi, l'abondance d'eau à Plan du Lac sur la commune de Saint-Christophe ne présageait rien de bon, et nous avons alors pris

le parti de la prudence en évacuant les campings bordant le Vénéon. Le vendredi, nous pensions vivre un épisode similaire à celui vécu le 20 octobre dernier. Mais cette crue a été plus forte, et aura occasionné des dégâts nettement plus importants. Même si son déroulement et ses intervenants auront été identiques à celle vécue précédemment, les dommages révélés suite à la décrue doivent nous tenir en alerte et nous amener à repenser notre rapport au Vénéon. Notre économie en supporte aujourd'hui les conséquences à travers la fermeture de la RD 530, sans compter les réseaux d'eau, d'assainissement, de téléphone et d'internet qui ont été durement touchés. Ce que je retiens et espère ? C'est un changement d'appréhension des enjeux, de réussir à reconstruire différemment pour pouvoir continuer à faire vivre Venosc en complétant l'offre existant sur la station des Deux Alpes. ●

DES ATELIERS POUR SENSIBILISER ET PASSER À L'ACTION !

La Communauté de communes de l'Oisans a un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. Initier, inciter et coordonner des actions de proximité pour que les acteurs locaux s'approprient les projets. C'est possible. S'engager pour limiter notre empreinte, « C'est une responsabilité qui nous oblige » ont souligné les élus de l'Oisans lors des premiers ateliers.



La CCO est engagée dans la transition écologique depuis... 2010 ! La prise de compétence sur l'élaboration d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été officialisée lors du Conseil communautaire du 7 mars 2024 permettant d'enclencher la vitesse supérieure. Cet outil (PCAET) de planification et d'actions dans les domaines de l'environnement et de l'énergie va consolider nos actions pour mieux nous adapter au changement climatique.

Pour agir efficacement et collectivement, il faut disposer des clés de compréhension des enjeux. C'est pourquoi la CCO a souhaité organiser un cycle d'ateliers, animés par des professionnels des questions climatiques et énergétiques, pour donner aux participants des informations objectives, chiffrées, faciles d'accès. Basés sur des données scientifiques, ces échanges lèvent des freins à l'action (préjugés, fausses infor-

mations, habitudes...). L'idée générale est d'acculturer pour qu'ensuite nous devenions toutes et tous des acteurs du changement, des citoyens engagés pour le climat et désireux d'agir individuellement pour le collectif.

Organisés sur la base du volontariat, ces ateliers ouvrent des perspectives pour que chaque participant puisse à son tour porter les bons arguments et les solutions adaptées. L'objectif n'est pas d'alarmer mais d'alerter sur l'urgence à agir pour le bien-être de tous. C'est aussi prendre conscience de son propre comportement. Puis-je modifier de manière réaliste mes habitudes de consommation énergétique et alimentaire, de déplacements ?... En tant qu'organisation humaine et de service public, la CCO a souhaité accompagner du mieux possible élus, agents et habitants dans cette spirale vertueuse. ●

LES RENDEZ-VOUS DE SEPTEMBRE 2024

- « INVENTONS NOS VIES BAS CARBONE »
Le 28/09 : 14h-17h30
(grand public)

LES RENDEZ-VOUS D'OCTOBRE 2024

- « Adaptation au changement climatique », les plans d'actions
Le 15/10 : de 18h00 à 21h30
(professionnels de l'Oisans)
- Ateliers « 2 Tonnes » pour les habitants
Le 12/10 : de 14h à 17h30
Le 29/10 : de 18h à 21h30

Les ateliers pour les habitants se dérouleront dans la salle du Conseil communautaire au siège de la CCO (1bis rue Humbert 38520 - Le Bourg-d'Oisans).

Vous trouverez toutes les informations pour vous inscrire à ces ateliers sur ccoisans.fr



RETOUR D'EXPÉRIENCES

Nicole Faure,

Vice-présidente Environnement et maire d'Ornon
 « Cet atelier permet une bonne prise de conscience de notre impact individuel sur la consommation carbone mais le collectif est aussi concerné. J'ai bien retenu la consommation de 10 tonnes par an et par personne ce qui est énorme. J'ai trouvé très intéressant d'avoir la répartition dans notre quotidien entre l'alimentation, le transport, le logement, la consommation avec les achats superflus, et les services publics que l'on oublie souvent.

Cela prendra du temps pour réduire notre consommation carbone et atteindre l'objectif 2 tonnes.

Il faudra faire des choix : l'alimentation reste plus facile et plus rapide pour moi ensuite le logement avec des travaux à prioriser, réinventer nos loisirs (voyages, vacances) et nos déplacements.

Repenser la politique locale dans nos collectivités, aider, communiquer, informer la population très largement et dans toutes nos actions. »

Aurélié Fayolle,

Chargée de coopération convention territoriale globale

« La CCO est investie dans la transition écologique depuis des années et j'avais très envie de participer à cet atelier en imaginant que collectivement nous pouvons agir. Parler de cette thématique du zéro carbone, évoque avant tout de ce que l'on fait au quotidien dans nos vies personnelles, et je me suis rendue compte que l'on n'a pas tous le même niveau de connaissances ou les mêmes envies d'agir. J'étais assez inquiète pour le futur en entendant les différentes données énoncées par les intervenants. L'enjeu de devoir réduire l'impact carbone semble être une montagne infranchissable, sauf si nous agissons ensemble. Et je suis plutôt fière de travailler au sein d'une collectivité qui se saisit réellement du sujet. »

Robin Lavest,

Chargé de mission tourisme responsable

« L'atelier « inventons nos vies bas carbone » est un bel outil de vulgarisation des travaux du GIEC et des impacts du changement climatique. Par des exemples simples et illustrés, il nous permet de prendre conscience du bilan carbone de nos actions quotidiennes et de voir le chemin qu'il reste à parcourir pour arriver aux 2 tonnes d'émission par personne par an mis en avant par l'Accord de Paris. J'attends la suite avec impatience pour pouvoir mettre en place des actions concrètes pour réduire mon empreinte carbone. »

Océane Satre-Buisson,

Assistante communication

« Lors de l'atelier « Nos vies bas carbone », nous avons pu voir tous ces petits gestes que nous faisons au quotidien sans y accorder de l'importance et qui bout à bout ont un impact carbone considérable. C'est impressionnant de voir les chiffres clefs ainsi que les actions que nous devrions tous mettre en place pour limiter le réchauffement climatique.

On se dit souvent qu'on ne peut rien faire à notre échelle face aux entreprises polluantes, mais c'est faux, nous pouvons réduire notre empreinte carbone ! »

AGIR AU PLUS PROCHE ET EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DES HABITANTS

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est un document règlementaire porté par le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) qui devait être initialement validé « dans la 1^{re} année de mandat », selon le décret du 21 juin 2016. La pandémie de Covid a décalé son lancement à septembre 2023.



Partenaires institutionnels et élus communautaires ont acté une gouvernance élargie pour guider les actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) incluant l'ABS. Pilotée par la directrice du pôle services à la population et la chargée de coopération dans le cadre de la CTG, l'Analyse des besoins sociaux s'est déroulée du 1^{er} septembre 2023 à fin février 2024. Dirigée par le cabinet Espelia, l'ABS a suivi plusieurs étapes qui ont permis de recueillir des données INSEE, des ressources du Département et de la CAF Isère. Les entretiens collectifs auprès des élus ont été organisés par bassin de vie (7 en Oisans).

Une large consultation sur tous les thèmes (enfance jeunesse, logement, vie sociale, emploi...) de l'ABS a été menée auprès des élus de l'Oisans, des acteurs

de l'action sociale et les habitants via des questionnaires dédiés. Sur la base des données recueillies et compilées, plusieurs fiches actions ont été travaillées en séminaire acteurs/élus puis présentées en comité de pilotage. Près de 200 actions découlent du diagnostic ABS et de la CTG !

LES GRANDS PROJETS À L'INITIATIVE DES HABITANTS

Il ressort des demandes des habitants, la création d'un tiers lieu central pour se retrouver, créer et participer à des projets collaboratifs ; un espace dédié à toutes les générations, un lieu ressource et propice aux échanges avec la présence notamment des associations locales. Aujourd'hui, cet espace de vie sociale à la disposition de tout un chacun reste à créer. Il incarne la

mise en synergie des associations et des habitants pour faire converger les initiatives citoyennes.

ALLER VERS LES HABITANTS...

L'idée d'un service itinérant a émergé. Un service qui se déplacerait sur le territoire à la rencontre des habitants pour les accompagner dans leurs actions tout en menant les siennes. Le « aller vers » la population consisterait à garder un lieu ressource et rechercher des salles à disposition sur les 18 autres communes de l'intercommunalité pour y intervenir par le biais d'un animateur. Ce dispositif porté par la CCO permettrait de décrocher les vallées, de créer une synergie entre les associations locales et faciliterait la mixité des rencontres et des habitants. « Les nouveaux arrivants se renseignent sur le niveau de services et le dynamisme associatif avant de s'installer, les services à la population sont un vrai vecteur d'attractivité résidentielle pour le territoire » précise la chargée de coopération dans le cadre de convention territoriale qui facilite l'organisation du travail des élus et des partenaires impliqués dans la CTG. ●



LES RESENTIS DES HABITANTS

Le diagnostic des besoins sociaux a révélé de nombreuses attentes des habitants, notamment : l'accueil des jeunes enfants, le manque de places en crèche et l'existence d'horaires décalés, la nécessité de créer une vie sociale et citoyenne, un fort sentiment d'isolement est apparu dans des questionnaires et de grandes attentes en matière de santé et de soins (manque de spécialistes sur le territoire). Les habitants attendent aussi le développement de la création artistique et une offre culturelle plus étoffée. Bien que la thématique de la culture ne figure pas dans la CTG puisqu'elle est traitée par ailleurs, celle-ci est abordée de manière transversale.

FINANCEMENT

L'ABS est financé à hauteur de **35 K€**, dont 15 K€ par la CAF Isère et le reste par le CIAS. La CAF finance le poste de chargée de coopération.

CENTRE DE TRI ULTRA MODERNE

Inauguré le 9 juillet dernier par les présidents des 7 intercommunalités partenaires (dont la CCO), le nouveau centre de tri Athanor est opérationnel depuis février 2024. A hauteur de 53 millions d'euros d'investissements (1,12 % du total), la CCO a participé à la modernisation de cet outil de traitement des déchets sur un territoire de 259 communes pour 740 000 habitants.



La capacité annuelle de traitement du centre de tri avoisine 51 000 tonnes contre 31 000 auparavant. Les apports de la CCO avoisinent les 570 tonnes. L'augmentation de capacité est liée à l'arrivée des plastiques dans les bacs de tri. L'objectif est d'orienter tous les déchets recyclables dans la poubelle de tri (conteneur « Emballages » en Oisans) plutôt que dans la poubelle grise (flux ordures ménagères résiduelles en Oisans) où ils étaient incinérés. Car des déchets bien triés sont des déchets mieux valorisés ! Dans le nouveau centre de tri, les matières recyclables sont désormais récupérées par le « Robot Charly » doté de bras articulés et d'un système de ventouses. Gourmand en énergie (91 kWh dans l'ancien centre), le nouveau centre consomme 72 kWh la tonne triée. Les conditions de travail ont été améliorées pour plus de confort des 60 agents du tri. Un nouveau système de désodorisation via des filtres à charbon actif évite les mauvaises odeurs et préserve les riverains.

Le site accueille un espace pédagogique (80 m²) à destination des particuliers et des scolaires pour découvrir l'envers du

décor. Objectif : informer sur le fonctionnement du centre et sensibiliser sur le tri et la réduction de ses déchets. Visites gratuites pour les habitants (à partir de 8 ans) des 7 territoires engagés.

UNE USINE D'INCINÉRATION EN DEVENIR...

Sur le site Athanor, centre de traitement et de valorisation des déchets, à proximité du centre de tri, la future unité d'incinération et de valorisation énergétique des déchets (UIVE) sera livrée en 2030. L'ancienne usine sera entièrement démantelée l'année suivante. Elle absorbera 165 000 tonnes de déchets (dont 4 000 tonnes de déchets d'activités de soins). Les apports de la CCO sont quant à eux estimés à 3710 tonnes. L'UIVE produira de la chaleur et de l'électricité grâce à la combustion. L'investissement du consortium s'élève à 277,6 millions d'euros (HT) et la part de la CCO est évaluée à 2,25 % (6,246 M€). Le traitement a évidemment un coût pour la collectivité, il se situera entre 94 et 113 € / tonne. C'est la raison pour laquelle, moins nous produirons des déchets plus le coût global sera réduit. ●

TONNAGES COLLECTÉS EN 2023 EN OISANS*

CARTONS

32 tonnes sur 448 t
(7,1% du tonnage CCO)

EMBALLAGES-PAPIERS

40 tonnes sur 595 tonnes (6,7%)

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

243 tonnes sur 6 525 tonnes (3,7%)



*Dont déchets collectés sur La Grave et Villar-d'Arène pour le compte de la Communauté de communes du Briançonnais. Parfois isolées en raison de la fermeture du col du Lautaret, ces deux communes bénéficient d'une collecte des ordures ménagères assurée par la CCO.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DERNIÈRE LIGNE DROITE !

Le 25 juin dernier s'est tenue une réunion publique au Bourg-d'Oisans sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Objectif : présenter le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), dernière pièce maitresse du projet de territoire tant attendu.

Après les diagnostics sur les forces et faiblesses du territoire, puis la rédaction d'une stratégie pour le développement de l'Oisans jusqu'en 2040, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprend des recommandations et des prescriptions pour atteindre les objectifs fixés. Le SCoT présente ainsi les grandes lignes des projets structurants du territoire autour de la production de logements et de leur réhabilitation, la diversification de l'économie, le soutien à l'agriculture, la réduction des émissions de gaz à effets de serre, la mobilité, la préservation des ressources naturelles, la protection de la biodiversité...

Le dossier complet du SCoT sera présenté et arrêté lors du Conseil communautaire du 26 septembre 2024. Les services de l'État et autres partenaires institutionnels auront trois mois pour rendre leurs avis sur le SCoT. Ainsi, la phase d'enquête publique pourra commencer au début de l'année 2025. **Ce sera le moment de donner votre avis !**

Pour faire connaître le projet, des agents de la CCO ont animé durant l'été des rencontres avec les habitants de l'Oisans. Il s'agissait de renseigner les habitants sur le contenu du SCoT, récolter leurs avis mais également d'échanger sur les nombreuses (et les nouvelles) compétences de la Communauté de communes. Plus d'une dizaine d'agents de la CCO se sont mobilisés pour venir à votre rencontre dans la vallée de la Romanche, de la Lignarre,



de l'Eau d'Olle, du Ferrand et dans la plaine du Bourg-d'Oisans.

Les grands sujets abordés ont été l'accès au logement et la mobilité en Oisans mais également la protection de l'environnement ou encore la ressource en eau. Les habitants ont pu échanger avec des agents de la CCO aux profils variés, directeur général des services, directrice de pôle services à la population, chargée de mission mobilité, directrice du service aménagement du territoire et environnement, responsable de la communication, chargé de mission tourisme durable, apprentie au service économie, chargée de mission SCoT...

Les informations sur le Schéma de Cohérence Territoriale sont disponibles sur oisans2040.fr ●



**PROCHAIN RENDEZ-VOUS
PENDANT L'ENQUÊTE
PUBLIQUE DÉBUT 2025 !**

 **OISANS
2040**
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

ALLEMOND SOLIDAIRE ET ATTRACTIVE

Certaines de ses constructions datent du Moyen Âge. Le village (Alemont) accueillait les fonderies royales, d'où l'on fondait l'argent, le plomb et le cuivre, sous le règne du Roi Soleil. Mais ce ne sont ni l'argent ni le plomb qui contribuèrent à développer ce bourg rural, mais plutôt la construction du barrage de Grand Maison, dans les années 70. Une manne substantielle en héritage...

Alain Giniès totalise sept mandats d'élu dont quatre en tant que premier magistrat. Originaire d'Allemond, il ne cache pas son profond attachement à son village. Il se souvient des années 70 où la tendance était plutôt à l'exode rural qu'au maintien des populations locales. L'époque d'avant le barrage de Grand Maison où le travail manquait cruellement. Il y avait celles et ceux qui restaient « au pays » pour s'occuper de la ferme, de l'élevage et d'autres qui s'expatrièrent vers le bassin grenoblois à la recherche de ressources financières, d'un travail. Il fit ses premières armes dans l'industrie chimique à Jarrie tout en se passionnant pour son village montagnard traversé par l'Eau d'Olle, au pied du futur barrage du Verney (construit entre 1979 et 1984). La relation avec les habitants l'anime depuis toujours. Dans la chimie, il était responsable maintenance. Le sens de l'organisation, la gestion des ressources humaines et financières lui ont conféré expérience et expertise. Il a toujours gardé à l'esprit que chacun dépendait de l'autre dans une organisation. Cette relation « donnant-donnant » porte ses fruits au sein de ses équipes (32 agents permanents et jusqu'à 50 avec les saisonniers) qui n'ont ni directeur des services ni secrétaire général, mais un maire et des élus à leur écoute.

DU RÊVE À LA RÉALITÉ

Son mandat communautaire ? « Un travail en complémentarité » qui permet de raccourcir les distances, de rapprocher les populations, de relier la vallée au stade de neige, à l'altitude source d'attractivité supplémentaire. « Après avoir travaillé pendant 30 ans avec et pour le haut, il était naturel de renvoyer l'ascenseur vers le fond de



vallée » se félicite le maire qui a une vision transversale de l'organisation du territoire. Sauvegarder le patrimoine et ses atouts car « nous sommes redevables par rapport à cette richesse issue de l'hydroélectricité ».

RESPECT ET ÉQUITÉ TERRITORIALE

Alain Giniès n'a pas oublié cette « fenêtre de tir » qui a permis la réalisation de l'ascenseur valléen l'Eau d'Olle Express, un projet démarré en 2012 et inauguré... en 2020. Mais alors que manque-t-il à cette commune ? « Rester attractive ! » répond le maire qui entend « conserver le caractère authentique du village tout en assurant un développement maîtrisé ». Une vie associative locale dynamique et diversifiée, des projets immobiliers créateurs de lits permanents et touristiques (120 logements sur 10 ans) pour participer à la mixité de la population. Le niveau actuel de services correspond à la taille de la commune avec une

perspective de 1200 à 1300 habitants, au-delà la limite supérieure d'accueil sera atteinte. Le maire d'Allemond est attentif à la gouvernance de l'interco et se félicite de l'équité territoriale : « On voit bien que les choses bougent, nous l'avons vu avec la récente catastrophe du Vénéon, nous devons poursuivre nos efforts de mutualisation en restant maîtres de nos propres projets, car l'isolement ne rime à rien, n'est pas porteur d'avenir ». ●

ALLEMOND EN BREF

- 4 500 hectares
- 10 hameaux
- Un peu moins de 1 000 habitants
- Son territoire s'étend jusqu'à Livet-et-Gavet et Bourg-d'Oisans au sud-est, adossé au versant sud de Belledonne
- Budget : 6 M€

FAITES DE L'HIVER VOTRE SAISON



SALON EMPLOI SAISONNIER ISERE

Rencontrez les recruteurs pour la
saison d'hiver !

Mercredi 02 octobre
13h > 17h

World Trade Center,
Place Robert SCHUMAN – GRENOBLE
(À côté gare SNCF)

Prochainement :
Toutes les offres avec le mot clé
SAISON38 sur francetravail.fr

TOUTES LES INFOS SUR



FRANCETRAVAIL.FR
> AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

